

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 20/2 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.2.58287

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

sance, denn die Kunst soll Schönheit darstellen, wodurch das Kunstwerk selbst die vollkommene Schönheit erlangt (stark vereinfachte Maxime der frz. Akademie) (146). Mittels zeitgenössischer Traktate wird LeBrun's Affektenlehre nachvollzogen und aufgezeigt, daß er bewußt Descartes Schriften ignorieren mußte, um nicht das Lehrgebäude der Malerei-Akademie in Frage zu stellen, aber daß er gerade dadurch den Weg für die »Querelle des Anciens et des Modernes« bereitete.

Gabriele KOLBERT, Marburg/Lahn

HORST DREITZEL, Absolutismus und ständische Verfassung in Deutschland. Ein Beitrag zu Kontinuität und Diskontinuität der politischen Theorie in der frühen Neuzeit, Mainz (Verlag Philipp von Zabern), 1992, 152 p. (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abteilung Universalgeschichte, Beiheft 24).

Si le conflit entre la monarchie absolue et la monarchie limitée par les Ordres (*landständisch*) fut un thème fort de l'historiographie allemande, si la continuité entre les anciens *Landtage* et les modernes parlements a été soulignée, en particulier par Carsten, l'histoire des conceptions politiques a rarement été faite pour elle-même, car elle a souvent été éclatée entre plusieurs disciplines, le droit, le droit d'Etat, la théologie, la science et l'économie politiques, quand elle n'était pas l'objet d'une *Geistesgeschichte* coupée des réalités. Le présent ouvrage veut combler cette lacune et se propose de retracer le dialogue entretenu dans le Saint-Empire pendant les temps modernes entre des théories constitutionnelles concurrentes qui ne furent jamais en mesure de s'exclure mutuellement l'une l'autre.

L'analyse démarre avec Althusius, dont la »*Politica methodice digesta*« (3e éd., 1614) vient à la suite des thèses françaises des monarchomaques du siècle précédent et des conceptions presbytériennes genevoises, plus généralement s'enrichit de toute la thématique déjà ancienne opposant la monarchie absolue et la monarchie limitée ou mixte. *Princeps solutus legibus*, certes! mais si le monarque n'a pas d'autre juge que Dieu, il est soumis aux lois divines, aux lois naturelles et aux *leges fundamentales*; et la monarchie ainsi réglée n'est pas une tyrannie. Pour Althusius, le peuple allemand doit être représenté dans les différents Etats par les *Stände* et au plan du *Reich* par la Diète composée des délégués des Etats membres du *Reich*, combinaison des principes *berufständisch* pour les *Landtage* et *herrschaftständisch* pour le *Reichstag*; de surcroît, des éphores seraient chargés de contrôler, sinon de punir en cas de manquement les magistrats, y compris le monarque; dans le *Reich*, ce rôle pourrait être dévolu aux Electeurs, en France aux ducs et pairs.

La première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle vit le retour en force de l'aristotélisme et le refoulement des théories favorables à la monarchie mixte, assimilées à celles des monarchomaques. Justus Lipsius se fit le défenseur de la raison d'Etat et de la monarchie absolue qui, en recherchant le bien commun contre les privilèges, assurait la vraie liberté. Les Habsbourg et les Wittelsbach catholiques s'en voulurent les illustrations. Le modèle français fut bien évidemment fondamental pour nourrir de telles thèses. La première analyse fondamentale du système absolutiste français, dont les prémices se situent sous Louis XI, fut la »*Notitia Regni Franciae*« de Johannes Limnaeus (1654), inspirée de Loyseau et de Cardin Le Bret; cette représentation positive de la monarchie française n'en était pas moins un avertissement contre l'absolutisme catholique de l'Empereur. Conring, dans ses leçons à Helmstedt, vit l'aboutissement du système dans le ministériat de Richelieu, niant les droits des Etats généraux, des parlements, du pape, accablant les sujets d'impositions; bref, pour lui les souverains absolus sont des despotes et l'absolutisme est la pénétration en Europe du modèle asiatique. Le règne de Louis XIV radicalisa les positions. Si Gastel (»*De statu publica Europae novissimo*«, 1675) relève le fait que la France est le pays le plus peuplé et le plus opulent d'Europe, Pufendorf (»*Einleitung zur Historie der vornehmsten Reiche und Staaten*«, 1682) insiste sur le danger que la politique



extérieure du Roi-Soleil fait courir à un Reich, que sa constitution voue à l'impuissance. Il n'en reste pas moins qu'il considère le régime français comme »régulier« même s'il préfère le modèle néerlandais pour l'Allemagne. L'image de la France se dégrade à la fin du règne de Louis XIV à cause des guerres et de la misère qu'elles entraînent; Gundling, professeur à Halle, dans des leçons sur l'état présent de l'Europe (1712) préfère le système anglais ou celui autrichien des *Stände* qui rendent les peuples plus heureux. Pour Treuer (»Disquisitio politica von absoluten Fürsten-Recht«, 1719) dont la référence factuelle est la tentative absolutiste du duc Charles-Léopold de Mecklembourg-Schwerin contre les Ordres, le meilleur rempart d'un prince est l'amour de ses sujets, là est le fondement réel de son autorité; en opposition avec l'école caméraliste autrichienne, il défend la monarchie limitée, régime normal et originel, perverti par l'Espagne et la France. Un peu plus avant dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, le modèle frédéricien supplanta le modèle français.

Un des mérites de Justi est de substituer à l'antique alternative monarchie absolue/monarchie limitée, le choix entre *Reformabsolutismus* (le despotisme éclairé) et monarchie constitutionnelle avec séparation des pouvoirs. Montesquieu et le libéralisme du siècle inspirent Justi qui n'hésite pas à affirmer qu'un peuple libre et policé doit se gouverner soi-même, aussi loin qu'il en est capable et à prôner une monarchie censitaire et représentative dotée d'une bureaucratie efficace. Il est contre les Ordres, surtout la noblesse oppressive et incompétente. Le monarque doit être le gardien de la constitution et régner sans vraiment gouverner. Justi est à l'origine de l'école bourgeoise qui mène à Kant (»Zum ewigen Frieden«). La période révolutionnaire et impériale eut des effets contrastés. Si elle suscita la renaissance de conceptions étatiques médiévales (Adam Müller) et plus encore un renouveau de l'idéal absolutiste, car pour lutter contre Napoléon, il convenait d'avoir un Etat fort (cf. le »Neuer Leviathan« de Buchholz, 1805), elle assura, à partir des expériences constitutionnelles allemandes et en dépit du traumatisme de l'ingérence française, la survie des idées constitutionnelles. Cette coexistence des théories constatable à toute époque vient aussi des continuités masquées trop souvent par des formulations politiques qui se veulent antithétiques. Faut-il opposer radicalement *Ständische- et Repräsentativverfassung*? Les *Stände* n'étaient-ils pas déjà une forme de représentation? Et des théoriciens comme Friedrich Karl von Moser et Schlözer n'ont-ils pas tenté de combiner *Erbstände* et *Wahlstände*? Et pour conclure, le constat un peu désabusé de l'auteur sur la théorie et les faits, c'est à dire la politique des princes: l'absolutisme éclairé de Joseph II, c'est la police de Pergen, et celui de Frédéric II, c'est le militarisme prussien. Et pour les deux souverains, c'est le partage de la Pologne... De l'infinie distance entre les conceptions des monarques et les théories politiques contemporaines qui, finalement, ne leur servaient pas à grand chose...

Claude MICHAUD, Orléans

Jonathan I. ISRAEL (Hg.), *The Anglo-Dutch Moment. Essays on the Glorious Revolution and its world impact*, Cambridge/New York/Port Chester/Melbourne/Sydney (Cambridge University Press) 1991, XV–502 S.

Der 300. Jahrestag der Glorious Revolution 1688/89 hat europaweit mit Abstand nicht ein ähnliches publizistisches und wissenschaftliches Echo hervorgerufen wie der Bicentenaire der Revolution von 1789. Nun kann man die beiden Revolutionen sicher nur bedingt miteinander vergleichen; aber daß auch der (2.) englischen Revolution die Funktion eines tiefen Einschnitts nicht nur in der englischen Geschichte, sondern auch in der Geschichte der internationalen Beziehungen und in der Sozial- und Mentalitätsgeschichte der britischen Kolonien jenseits des Atlantiks zukommt, kann überhaupt nicht in Abrede gestellt werden. Der vorliegende Band spricht in seinem Titel nicht zufällig vom »world impact« der Glorious Revolution.